



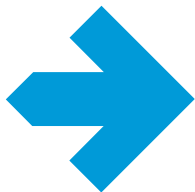
VAE

validation
des acquis
de l'expérience

ministère de l'éducation nationale

DCG - DSCG

Vous avez 3 ans d'expérience en rapport avec le DCG, DSCG



Obtenez le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) ou le diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG) en faisant valider votre expérience



janvier 2012

les étapes

1 Information et recevabilité

- Informez-vous auprès du dispositif académique de validation des acquis, DAVA (voir coordonnées ci-dessous).
- Consultez la notice explicative et téléchargez le **livret 1 de recevabilité** sur le site du SIEC www.siec.education.fr > votre examen > DSCG DCG > VAE

- Renseignez et envoyez votre **livret 1** ➔

le plus rapidement possible, au plus tard dans la limite des dates de dépôt du livret 2

- Le DAVA statue sur la recevabilité de votre demande et vous notifie sa décision dans un délai maximal de 8 semaines.
- Si votre demande est recevable, téléchargez le **livret 2 de description de vos activités** et le document **compétences par UE** sur le site du SIEC. Inscrivez-vous au diplôme sur le site du SIEC.

2 Description de votre expérience

L'élaboration du **livret 2** vous permet de décrire vos activités en fonction des exigences du référentiel du diplôme. Il est conseillé d'être accompagné dans cette démarche. Adressez-vous au conseil de l'ordre pour connaître l'organisme d'accompagnement le plus proche de chez vous.

3 Envoi du livret 2 renseigné au DAVA ➔

. 29 février 2012 pour le DCG
. 20 juin 2012 pour le DSCG

4 Convocation devant une commission de jury académique (entretien)

5 Jury national (pas de présence du candidat) ➔

. août 2012 pour le DCG
. décembre 2012 pour le DSCG

en savoir + sur la VAE www.ac-rennes.fr rubrique "enseignement et formation" > "la formation tout au long de la vie"

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)
6, rue Kléber - 35000 Rennes - T 02 99 25 11 77 - ce.dava@ac-rennes.fr